



Aurillac, le 30 novembre 2017

Communiqué de presse

Réunion du premier comité départemental sur les abattoirs dans le Cantal

Isabelle Sima, préfet du Cantal, a installé le comité départemental sur les abattoirs du Cantal ce lundi 27 novembre 2017. Sa création répond à une instruction de la direction générale de l'alimentation et concrétise une des propositions du rapport du 12 octobre 2016 de la commission d'enquête parlementaire sur les conditions d'abattage. L'objectif de cette instance locale est de favoriser les échanges d'informations entre les acteurs de la filière d'abattage et les différentes parties intéressées au plan local, tout en améliorant la transparence sur le fonctionnement des abattoirs.

Animé par la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations, ce comité a rassemblé les quatre gérants des abattoirs de boucherie du département (Pierrefort, Neussargues, Laroquebrou, Aurillac), des représentants de la société civile (consommateurs et association de protection animale), des institutionnels ainsi que des élus locaux.

Cette première réunion a permis de rappeler l'organisation des contrôles des services de l'État dans les abattoirs et la réglementation applicable tant en matière de sécurité sanitaire des aliments que de protection animale. Les spécificités des structures d'abattage du département ont été présentées en toute clarté par chaque responsable d'abattoir qui ont ensuite répondu aux différentes questions de l'assemblée. Les différentes formes d'abattage : conventionnelle et rituelle ont été abordées, sachant que le Cantal ne possède pas les équipements nécessaires à la réalisation de cette dernière. Cette réunion a également permis de confirmer le professionnalisme des acteurs de la filière qui se placent dans un processus d'amélioration constante notamment en matière de bien-être animal, de la naissance à l'abattage.

Deux enjeux ont été retenus par les membres du comité pour la suite de ses travaux : la visite commune d'un abattoir avec un échange plus spécifique sur les questions de recrutement, de formation, d'encadrement des personnels et une information plus régulière, par la presse, de la contribution des abattoirs à la sécurité sanitaire des aliments.

Il est convenu par ailleurs d'une réunion annuelle, dans ce même format, du comité départemental abattoirs du Cantal.

La réunion a été clôturée par Véronique Lagneau, directrice de la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations, et Isabelle Sima qui ont toutes deux soulignées la qualité des échanges et l'implication des acteurs et tout particulièrement des directeurs d'abattoir.

Bureau de la communication interministérielle
Préfecture du Cantal – 04.71.46.23.14/ 04.71.46.23.72 - pref-communication@cantal.gouv.fr

